

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 MARS 2015

**Présents :** MM Mmes Alaux, Albaladejo, Anselme, Blanc, Bressand, De Munter Echerbault, Folcher, Gonzalez, Gotti, Granziera, Grimal, Guillemot, Millerand, Papin, Pezzot, Saez, Sébastianelli, Trapied, Vintillas, Zanchetta

**Excusés :** Marion Carsi, ayant donné pouvoir à Corinne Gonzalez  
Colette Descamps, ayant donné pouvoir à Jean-Philippe Millerand

### **1/ Dossier médecin – Information -**

Mme C. Gonzalez présente rapidement le dossier en cours, préparé en collaboration avec C. Alaux et Mme Hardy. Elle précise qu'il sera possible de passer une annonce dans « le Quotidien du médecin », il y a déjà eu des échanges avec le syndicat national des médecins, 2 offres ont été publiées sur les sites spécialisés.

### **2/ Renouvellement et actualisation du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune de LAPEYROUSE-FOSSAT entre la ville et GRDF**

La commune de LAPEYROUSE-FOSSAT dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune et GRDF sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel signé le 7 décembre 1989 pour une durée de 30 ans.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le 27 février 2015 en vue de le renouveler.

### **3/ SDEHG branchement bâtiment communal place du château**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 13 novembre dernier concernant le branchement d'un bâtiment communal sur la place du Château, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

-Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 1 1 7 7 €

S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Résultat du vote : 19 voix pour - 4 abstentions (C.Blanc – L. Gotti – N. Albaladejo – A. Anselme)

### **4/ Délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou .**

Face au retrait de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes liés à l'application des droits des sols, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou a créé un service commun ADS qui sera chargé de la procédure,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un service commun d'instruction des autorisations des droits des sols
- D'approuver la convention d'instruction des autorisations des droits des sols
- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des ADS de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou
- De donner délégation de signature aux agents du service instructeur pour :
  - La demande de pièces destinées à compléter les dossiers déposés,
  - Les lettres de notification des délais d'instruction,
  - tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction, à l'exclusion de la décision.
- Demande la résiliation de la convention concernant la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations des droits des sols

### **5/ Convention avec le CDG relative à l'adhésion au service retraite**

Monsieur le maire propose de signer une convention (annexée) avec le centre de gestion de la fonction publique. Cette délibération est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil.